

Délibération N° 2024-06-09-SPO

Attribution de subventions « Aides à
projets » aux clubs sportifs

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.1611-4,

VU le Code du sport et notamment ses articles R113-1 à D113-6,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10-1,

VU le Budget de la Commune pour 2024,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projets » aux clubs sportifs locaux, pour l'organisation de diverses manifestations,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1 : de verser une subvention « Aide à projets » aux clubs sportifs suivants :

- **SLD - Demande initiale 3 100,00 €** **Proposition : 2 000 €**
 - Budget global : 16 330,00 €
 - Tournoi de football
 - 7 au 13 mai 2024
 - 27 jeunes et 8 encadrants

- **USF Tennis - Demande initiale 2 500,00 €** **Proposition : 2 000 €**
 - Budget global : 3 500,00 €
 - Projet Tennis à l'école
 - Saison 2024-2025
 - 4 classes CM1 / CM2

- **USF Football Américain - Demande initiale 10 000,00 €** **Proposition : 3 000 €**
 - Budget global : 10 418,00 €
 - Déplacements des Joueurs au championnat de 2^{ème} div Nationale
 - 25 février et 23 mars 2024
 - 50 Personnes

- **USF Rando - Demande initiale 2 200,00 €** **Proposition : 1 100 €**
 - Budget global : 18 000,00 €
 - Une semaine de marche Nordique 13 à 20 kms
 - 22 au 29 juin 2024
 - 22 personnes

Délibération n° 2024-06-09-SPO

Attribution de subventions « Aides à projets » aux clubs sportifs

- **USF Plongée** - Demande initiale 3 200,00 € **Proposition : 800 €**
 - Budget global : 4 600,00 €
 - Championnat du monde d'Eau libre et nage avec palmes
 - 21 au 28 septembre 2024
 - 6 nageurs et 2 organisateurs

- **USF Judo** - Demande initiale 2 000,00 € **Proposition : 1 500 €**
 - Budget global : 7 419,00 €
 - Stage de Judo Interclub
 - 8 au 13 avril 2024
 - 12 enfants et 2 accompagnateurs

- **USF Danse sur Glace** - Demande initiale 10 000,00 € **Proposition : 2 000 €**
 - Budget global : 44 090,00 €
 - Championnat de France Benjamins et Coupe inter Régionale Couples
 - Les 22, 23 et 24 Mars 2024

- **USF Hockey sur Glace** - Demande initiale 2 500,00 € **Proposition : 2 000 €**
 - Budget global : 15 203,00 €
 - Echange Interclub entre USF Hockey et le club de Kolin
 - 20 au 25 février 2024
 - 32 participants

- **Arsenal AC** - Demande initiale 3 500,00 € **Proposition : 3 000 €**
 - Budget global : 13 896,00 €
 - Tournoi de foot à BLANES en Espagne
 - 17/05 au 20/05 2024
 - 36 participants

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la Ville pour 2024 ,
Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 326.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en

Préfecture de Val de Marne

le 27 JUIN 2024

Publication 27 JUIN 2024

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

